



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2009

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Jacques LASSERRE  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-  
François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme  
Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M.  
Georges DUTRUC-ROSSET M. Guy-Francis PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET),  
Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI,  
M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-  
Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU,  
M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEULME,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés** :

M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-Francis PARMENTIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 15 mai 2009

Date d'affichage de la convocation : 18 mai 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

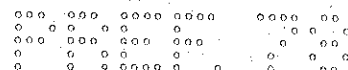
**N° de l'ordre du jour** :

**2009.05.05 : Approbation du lancement d'une étude pour la mise en valeur de l'allée royale de Villepreux.**

□ **M. François de Mazières, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

L'allée de Villepreux est un axe ancien, situé sur la plaine agricole de Versailles et qui traverse 5 communes (Versailles à l'extrémité Est, Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Rennemoulin, et Villepreux, à l'Ouest).

L'intérêt historique et pittoresque de la plaine de Versailles est à l'origine d'une mobilisation importante des élus locaux, des agriculteurs et des associations en vue de la protection et la mise en valeur de ce vaste espace présentant des caractéristiques rurales dans un contexte de pression foncière importante.



L'allée de Villepreux est une ancienne perspective qui prolonge le grand canal du Château de Versailles jusqu'au village de Villepreux. Elle a été conçue par le Nôtre, sous le règne de Louis XIV. A l'origine utilisée comme voie pour la chasse, cette allée était très large, 90 m environ, pour une longueur de 5 kilomètres. A la Révolution, les terres qui formaient l'allée furent progressivement vendues, parcelle après parcelle. Aujourd'hui, de cette prestigieuse allée, ne demeure qu'un simple chemin rural d'exploitation, de quelques mètres, parfois difficilement praticable.

Le château de Versailles, l'actuel petit parc et l'allée de Villepreux sont inscrits à la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco. Le Palais et son parc bénéficient d'une notoriété internationale. De fortes mesures de protection ont été prises pour sauvegarder ce patrimoine depuis le début des années 60 (loi Malraux en 1964, zone naturelle d'équilibre dans les années 1970). Par ailleurs, le site de la plaine a fait l'objet d'une procédure de classement au titre des sites classés en juillet 2000 (article L.341-1 et suivants du code de l'environnement). En revanche, bien que protégé également, l'axe royal de Villepreux est bien moins connu et ne présente à l'heure actuelle qu'un intérêt limité.

Des rencontres successives ont permis, à l'initiative de l'APPVPA (Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets), association locale d'élus, d'agriculteurs et d'associations, de réunir différents partenaires potentiels.

Pour montrer son adhésion à ce projet fédérateur, la communauté de communes de Versailles Grand Parc a souhaité piloter une étude préalable portant sur les aspects historiques, paysagers, de programmation, d'usages et de foncier. Il s'agit, à travers cette étude, de faire, d'une part un état des lieux de la situation existante et, d'autre part, de proposer des principes et orientations d'aménagement en vue de la réhabilitation paysagère et patrimoniale, et d'une réappropriation de l'espace par le public. Cette étude doit également définir une esquisse de projet qui aura pour objectif de mobiliser les acteurs potentiels sur la phase opérationnelle.

Compte tenu des multiples enjeux que présente cette étude (agricole, patrimonial, paysager, de circulations douces, touristique, environnemental, de protection), de nombreux acteurs sont concernés par ce projet (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil général des Yvelines, SAFER, DIREN, Agence des Espaces verts, communes limitrophes, DDEA, Chambre d'agriculture, ABF, CAUE 78, APPVPA, ainsi que la communauté de communes Versailles Grand Parc). Certains ont marqué le souhait de cofinancer cette étude préalable d'avant-projet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire

- 1) *Décide de lancer une étude d'avant-projet pour la mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,*
- 2) *Approuve le cahier des charges de cette étude,*
- 3) *Sollicite l'attribution de subvention du conseil général des Yvelines, du FEADER, ainsi que de la DIREN,*
- 4) *S'engage :*
  - *à prendre en compte les projets et orientations contenus dans le Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines, en lien avec le présent projet.*
  - *à définir dans le cadre de l'étude qui sera lancée, des orientations de valorisation de l'allée royale,*
  - *à s'appuyer dans le cadre des différentes propositions qui seront faites, sur les trames vertes existantes, en prenant en compte l'environnement urbain et naturel.*
  - *à ne pas démarrer cette étude avant la notification des subventions,*
  - *à financer la part non subventionnée, conformément au plan de financement joint à la présente délibération.*

- 5) *Autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*
- 6) *Dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc*

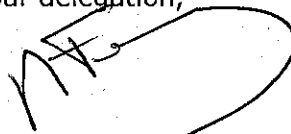
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

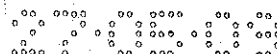
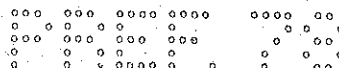
Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services



## PLAN DE FINANCEMENT HT

N° Cpte	BESOINS	Année		N° Cpte	RESSOURCES	Part subventionnée	
		2009	2010			Part subventionnée	Part non subventionnée
	Etude préalable	30 000	20 000		Conseil général Diren FEADER Versailles Grand Parc	40% ( 20 000 €) 30% (15 000 €) 10% (5000 €)	20% (10 000 €)
	<b>TOTAL DES BESOINS HT</b>	50 000			<b>TOTAL HT</b>	80% 100% (50 000 €)	

